

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Étaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J.S. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPELLIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005058

Rapport n°4.5 - GeMAPI - Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre des nouveaux statuts

GeMAPI - Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre des nouveaux statuts

Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Depuis le 1^{er}/01/2018, Grand Besançon Métropole (GBM) est membre du Syndicat mixte du marais de Saône pour l'exercice de la compétence GeMAPI. Le Syndicat a procédé à la révision de ses statuts qui entreront en vigueur le 1^{er}/01/2020 et deviendra le Syndicat mixte du marais de Saône et de la source d'Arcier. Dans ce cadre, une nouvelle gouvernance est mise en place qui réduit le nombre de sièges attribués à chaque membre. 5 élus représenteront désormais Grand Besançon Métropole, contre 16 actuellement.

Le présent rapport a pour objet la désignation des nouveaux représentants de GBM au Syndicat mixte du marais de Saône et de la source d'Arcier.

I. Rappel du contexte

Depuis le 1^{er}/01/2018 et sa prise de compétence GeMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Grand Besançon Métropole s'est substituée à ses communes membres et au Syndicat Besançon-Sud-Plateau, et est devenue membre du Syndicat mixte du marais de Saône (SMMS), aux côtés du Département du Doubs.

De nouveaux statuts et une nouvelle gouvernance

Afin d'intégrer les nouvelles compétences de ses membres, le SMMS a entrepris la révision de ses statuts pour devenir le Syndicat mixte du marais de Saône et de la source d'Arcier. Cette transformation est également l'occasion d'une modification de son périmètre, le SMMS étant désormais compétent sur le bassin versant de la source d'Arcier.

Par délibération du 26/09/2019, Grand Besançon Métropole a validé les nouveaux statuts du Syndicat qui entreront en vigueur le 1^{er}/01/2020. Une nouvelle gouvernance est mise en place à cette occasion, dans les termes rappelés ci-après :

	Avant le 1^{er}/01/2020	A compter du 1^{er}/01/2020
Membres du Syndicat	Grand Besançon Métropole Département du Doubs	Grand Besançon Métropole Département du Doubs Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs
Représentants titulaires	GBM : 16 Département : 9	GBM : 5 (10 voix délibératives) Département : 4 (12 voix délibératives) CCPHD : 2 (2 voix délibératives)
Présidence	Département	Département

Il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des représentants de GBM au Syndicat.

II. Proposition

Au 1^{er}/01/2018, il a été fait le choix de maintenir en place les élus communaux présents au Syndicat et de les désigner représentants de Grand Besançon Métropole.

La nouvelle désignation portant sur la période transitoire du 1^{er}/01/2020 à la date de désignation des représentants de la collectivité dans les syndicats consécutivement aux élections municipales et communautaires du mois de mars 2020, soit une période de 4 mois environ, il est proposé d'opérer le choix des représentants parmi les élus communaux siégeant actuellement au Syndicat.

Il est également proposé de retenir les principes suivants pour cette désignation :

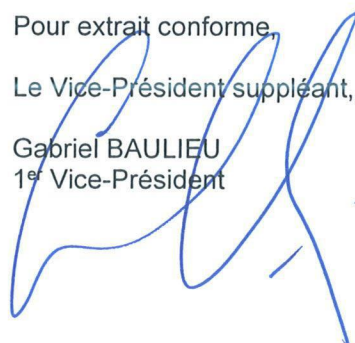
- 1 représentant disposant de la délégation GeMAPI,
- 1 représentant disposant de la délégation Eau. Pour rappel, par ses actions sur la zone humide que constitue le marais de Saône, le Syndicat œuvre au quotidien à la préservation de la ressource en eau alimentant la source d'Arcier.
- afin que les communes soient au mieux représentées, les 3 autres sièges sont désignés comme suit :
 - o 1 représentant pour chacune des principales communes du marais : Saône, Montfaucon,
 - o 1 représentant pour les communes de Fontain, Gennes, La Chevillotte, Le Gratteris, La Vèze, Mamirolle et Morre (membres historiques du Syndicat par le biais de l'adhésion du Syndicat Besançon-Sud-Plateau).

En conséquence, la liste des 5 représentants titulaires et leurs suppléants est proposée ci-après :

Titulaires	Suppléants
Daniel HUOT	Françoise PRESSE
Christophe LIME	Rosa REBRAB
Christian PRAOM	Lylian CALVAT
Michel CARTERON	Stéphanie BOITEUX
Daniel ROLET	Jocelyne BOILLOT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 représentants titulaires et suppléants au Syndicat mixte du marais de Saône et de la source d'Arcier.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0